

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
REGION DU NORD
DEPARTEMENT DU MAYO - LOUTI
COMMUNE DE FIGUIL
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE TECHNIQUE
STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHÉS
PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
NORTH REGION
MAYO - LOUTI DIVISION
FIGUIL COUNCIL
SECRETARIAT GENERAL
TECHNICAL SERVICE
INTERNAL STRUCTURE FOR THE
ADMINISTRATIVE MANAGEMENT OF
PUBLIC CONTRACTS

Demande de Cotation

N°06/DC/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2026 du 17/02/2026
Pour l'Équipement en 157 tables bancs semi métalliques dans 05 établissements
Primaires de la Commune de Figuil (EP BOUDVA (31 tables bancs), EP MOULVOUDA (31 tables bancs), EP PELGUE (31 tables banc), EP DJABE-FIGUIL (32 tables bancs), EP KERING-FIGUIL (32 tables bancs))

1. Objet de la Demande de Cotation

Dans le cadre de l'exécution du BIP 2026, le Maire de la Commune de FIGUIL, Maître d'ouvrage, lance un avis de consultation pour l'Équipement en 157 tables bancs semi métalliques dans 05 établissements Primaires de la Commune de Figuil (EP BOUDVA (31 tables bancs), EP MOULVOUDA (31 tables bancs), EP PELGUE (31 tables banc), EP DJABE-FIGUIL (32 tables bancs), EP KERING-FIGUIL (32 tables bancs))

2. Consistance des travaux

La prestation du présent marché comprend notamment :

❖ **L'EQUIPEMENT EN TABLES BANCS SEMI-METALLIQUES (157) DANS 05 ETABLISSEMENTS PRIMAIRES DE LA COMMUNE DE FIGUIL.**

Les spécifications techniques de ladite prestation sont détaillées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières inclus dans le présent Dossier de Demande de Cotation.

3. Participation

Cette Demande de Cotation s'adresse à toute Entreprise agréée, de droit camerounais, justifiant des capacités techniques et financières pour la réalisation de la prestation objet de la Demande de Cotation.

4. Délai d'exécution

Le délai maximum pour l'exécution est de deux (02) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

5. Financement

Les prestations, objet du présent dossier de consultation seront financés par le Budget du MINEDUB, Exercice 2026.

6. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : Six millions Trois Cent Mille (6 300 000) Francs CFA

7. Consultation du dossier de Demande de Cotation
Le Dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la **Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) de FIGUIL** sise à la Commune de FIGUIL, téléphone : **222 39 70 17 / 699 91 84 81** dès publication du présent avis.

8. Acquisition du dossier de Demande de Cotation
Le dossier peut être retiré à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de FIGUIL sise à la Commune de FIGUIL dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **Dix mille (10 000) francs CFA**, payable seulement au **Guichet de la Recette Municipale de FIGUIL**.

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 09 de la Demande de Cotation dont le montant s'élève à **Soixante Trois Mille (63 000) F CFA** et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

Le dit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignations délivré par la caisse de dépôt et de consignations (CDEC), conformément à la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de consignment des cautionnements sur les marchés publics.

En cas de chèque-banque ou chèque certifié délivré en lieu de place et place du cautionnement, le dit cheque doit être libellé à l'ordre de la Caisse des Dépôts et consignations pour le compte du Maître d'Ouvrage et transmis à la CDEC par l'Etablissement financier dans un délai d'au moins sept (07) jours ouvrables avant la date de l'ouverture des plis.

L'absence de la caution de soumission tel que ci-dessus décrite, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente.

La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou anglais en Sept (07) exemplaires dont **un (01) original** et **six (06) copies** marquées comme telles, devra parvenir à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de FIGUIL sise à la Commune de FIGUIL au plus tard le **17/03/2026 à 10 Heures**. Les Offres contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

Demande de Cotation

N°06/DC/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2026 du 17/02/2026

Pour l'Équipement en 157 tables bancs semi métalliques dans 05 établissements Primaires de la Commune de Figuil (EP BOUDVA (31 tables bancs), EP MOULVOUDA (31 tables bancs), EP PELGUE (31 tables banc), EP DJABE-FIGUIL (32 tables bancs), EP KERING-FIGUIL (32 tables bancs)

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

11. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement

produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur conformément aux stipulations du Règlement de la Cotation.

Elles devront obligatoirement dater de moins de (03) mois précédant la date de dépôt des offres

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier de consultation sera déclarée irrecevable notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de 1^{er} Ordre ou compagnie d'assurance.

12. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir l'ouverture des pièces administratives et financières qui aura lieu le **17/03/2026** à **11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de FIGUIL.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandater ayant une parfaite connaissance de son offre.

13. Principaux critères :

▪ Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses ou pièce falsifiée ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des offres, du cautionnement de soumission timbré, accompagné du récépissé de consignation délivré par la CDEC conformément à la Lettre Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05 Juin 2024 ;
- Absence ou non-conformité d'une pièce du dossier administratif au-delà de 48 heures après l'ouverture des plis ;
- Note technique inférieure au seuil minimal requis (70%);
- Non-conformité au modèle de soumission ;
- Offre financière incomplète et l'absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence d'une Déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un chantier les 3 dernières années et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;

▪ Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera selon une grille de notation binaire (oui/non) et porteront à titre indicatif sur :

Critères essentiels	Oui	Non
1) Présentation de l'offre (conformité de la composition de l'offre par rapport aux prescriptions du dossier de demande de cotation, pièces dans l'ordre et intercalaire de couleur)		
2) Référence du soumissionnaire (production de deux copies de lettre commande exécutées par le prestataire (1 ^{ère} et dernière page + PV de réception) de fourniture de prestation similaire les 2 Dernières années (2024-2025)		
3) Preuve d'acceptation de la lettre commande : projet de lettre commande paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière page		
4) Présence de matériel de livraison		
5) Respect du délai de livraison		
6) Respect des descriptions techniques des matériels à livrer étayées par des images photographiques		
7) Preuve de capacité de préfinancement d'un montant d'au moins Sept Millions (7 000 000) francs CFA		

Sèuls les Soumissionnaires ayant obtenu au moins 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée soit **05 oui sur les 07 possibles**

14. Attribution.

La Commission Interne de Passation des Marchés Publics (CIPM) placée auprès de la Commune de FIGUIL proposera au Maître d'ouvrage, d'attribuer le Marché au soumissionnaire dont l'offre sera conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation et présentant l'Offre financière évaluée la moins-disante et remplissant les capacités administratives, techniques et financières requises résultant des critères dits essentiels ou de ceux éliminatoires.

15. Nombre maximum de lots Attribution.

Un Entrepreneur peut être attributaire du seul lot disponible s'il remplit les critères de qualification.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant un délai de **Soixante (60)** jours à compter de la date de remise des offres.

17. Renseignement

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics de FIGUIL sise à la Commune de FIGUIL.

NB : Pour tout acte de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.

Ampliations:

- PREFET/ML
- DD/MINMAP/ML
- DD/MINDEVEL/ML
- DD/MINEPAT/ML
- ARMP/NO
- PRESI/CIPM/FGL
- RECEVEUR MUNICIPAL
- AFFICHAGE (Pour Information)
- ARCHIVES/CHRONOS

FIGUIL, le **17 FEV 2026**
Le Maire de la Commune de FIGUIL
(Maître d'Ouvrage)
